

Ramsauer GmbH & Co KG

4822 Bad Goisern / H.

Date d'émission 15.03.2013, Révision 31.01.2013

Version 01

Page 1 / 9

SECTION 1: Identification de la substance / préparation et de la société**1.1 Identificateur de produit****Anker Kleber 680****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****1.2.1 Utilisations pertinentes**

Colle

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Société**

Ramsauer GmbH & Co KG

Sarstein 17
 4822 Bad Goisern / H. / AUSTRIA
 Téléphone +43(0)6135 8205-0
 Téléfax +43(0)6135 8323
 Site internet www.ramsauer.at
 E-mail office@ramsauer.at

Secteur informatif**Informations techniques**

office@ramsauer.at

Fiche de Données de Sécurité

sdb@chemiebuero.de

1.4 Téléphone en cas d'urgence**Organe consultatif**

(INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Société

+43(0)6135 8205-0 (Mo.-Do.: 7.30-17.00, Fr.:7.30-12.00)

SECTION 2: Dangers possibles**2.1 Classification de la substance ou du mélange****2.1.1 Classification (Règlement (CE) No 1272/2008)**

voir la SECTION 16

2.1.2 Classification (67/548/CEE ou 1999/45/CE)**Symbole de danger**

Irritant

Phrases-R

R 37: Irritant pour les voies respiratoires.
 R 43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

2.2 Éléments d'étiquetage**Marquage selon règlement (CEE) 67/548 ou (CEE) 1999/45****Symbole de danger**

Irritant

Contient:

Diméthacrylate d'éthylène
 Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol
 Peroxyde de dibenzoyl

Phrases-R

R 37: Irritant pour les voies respiratoires.
 R 43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Phrases-S

S 3/7: Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais.
 S 14.7: Conserver à l'écart des saleté, rouille, produits chimiques, concentré alcalins et acides, sels de métal lourd et aminé.
 S 23.3: Ne pas respirer les vapeurs.
 S 36/37: Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
 S 51: Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Ramsauer GmbH & Co KG

4822 Bad Goisern / H.

Date d'émission 15.03.2013, Révision 31.01.2013

Version 01

Page 2 / 9

2.3 Autres dangers

Dangers pour la santé	Vapeurs de colle peuvent causer une légère irritation aux yeux, la peau ou les voies respiratoires.
Dangers pour l'environnement	Ne contient pas de matières PBT ou vPvB.
Autres dangers	D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

SECTION 3: Composition / Informations sur les composants**3.1 Type de produits:**

Lors de ce produit, il s'agit d'un mélange.

Conc. [%]	Substance
10 - <25	Diméthacrylate d'éthylène CAS: 97-90-5, EINECS/ELINCS: 202-617-2, EU-INDEX: 607-114-00-5 GHS/CLP: STOT SE 3 - H335 - Skin Sens. 1 - H317 EEC: Xi, R 37-43
1 - <10	Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol CAS: 27813-02-1, EINECS/ELINCS: 248-666-3 GHS/CLP: Eye Irrit. 2 - H319 - Skin Sens. 1 - H317 EEC: Xi, R 36-43
1 - <2,5	Peroxyde de dibenzoyl CAS: 94-36-0, EINECS/ELINCS: 202-327-6, EU-INDEX: 617-008-00-0 GHS/CLP: Org. Perox. B - H241 - Eye Irrit. 2 - H319 - Skin Sens. 1 - H317 EEC: E-Xi, R 3-7-36-43

Commentaire relatif aux composants Liste SVHC (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation): Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste. Pour le texte intégral des mentions H et des phrases R: voir la SECTION 16.

SECTION 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours**

Indications générales	Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.
Après inhalation	Transporter la personne contaminée par le produit à l'air frais et la faire étendre. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.
Après contact cutané	En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Après contact avec les yeux	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Après ingestion	Demander aussitôt l'avis d'un médecin. Ne pas faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets irritants
Réactions allergiques

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

Agent d'extinction approprié	Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Produits extincteurs en poudre. Mousse.
Agent d'extinction non approprié	Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.
oxyde de carbone (CO)

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir à l'écart de sources d'inflammation.

Veiller à assurer une aération suffisante.

Utiliser un vêtement de protection individuel.

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).

Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

En cas d'écoulement du produit dans les canalisations d'égout/ les eaux superficielles/les eaux souterraines, informer immédiatement les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable).

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir le SECTION 8+13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à la bonne aération de la pièce y compris au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.

Protéger la peau en appliquant une pommade.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Empêcher les infiltrations dans le sol.

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Conserver les récipients hermétiquement fermés.

Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.

Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes et protéger du rayonnement solaire.

Stocker au frais. Stocker au sec.

Température de stockage recommandée: 5 - 25 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir le SECTION 1.2

Ramsauer GmbH & Co KG

4822 Bad Goisern / H.

Date d'émission 15.03.2013, Révision 31.01.2013

Version 01

Page 4 / 9

SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)**

Conc. [%]	Substance
1 - <2,5	Peroxyde de dibenzoyle
	CAS: 94-36-0, EINECS/ELINCS: 202-327-6, EU-INDEX: 617-008-00-0
	VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 5 mg/m ³ , FT(n°): 33

8.2 Contrôles de l'exposition**Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques**

Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.

Protection des yeux

Lunettes de protection.

Protection des mains

Caoutchouc butyle, >60 min (EN 374).

Les indications sont données à titre de recommandation. Lors d'informations ultérieures, veuillez consulter le fournisseur de gants.

Protection corporelle

Vêtement de protection léger en matière plastique.

Divers

Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Ne pas inhaler les vapeurs.

Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.

Protection respiratoire

Protection respiratoire en atmosphère très concentrée en produit.

Pour une brève exposition, appareil à cartouche filtrante combinée A-P2.

Risques thermiques

non applicable

Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement

Voir le SECTION 6+7.

Ramsauer GmbH & Co KG

4822 Bad Goisern / H.

Date d'émission 15.03.2013, Révision 31.01.2013

Version 01

Page 5 / 9

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat	pâteux
Couleur	gris
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	non déterminé
Valeur du pH	non applicable
Valeur du pH [1%]	non applicable
Point d'ébullition [°C]	non déterminé
Point d' éclair [°C]	> 61
Température d'inflammation [°C]	non déterminé
Limite inférieure d'explosion	2,6 Vol.-%
Limite supérieure d'explosion	20,2 Vol.-%
Propriétés comburantes	non
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	non déterminé
Densité [g/ml]	1,73
Densité de versement [kg/m ³]	non applicable
Solubilité dans l'eau	insoluble
Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]	non déterminé
Viscosité	594000 mm ² /s (40 °C)
Densité relative de vapeur par rapport à l'air	1,6
Vitesse d'évaporation	non déterminé
Point de fusion [°C]	non déterminé
Auto-inflammation [°C]	non déterminé
Temp. de décomposition [°C]	non déterminé

9.2 Autres informations

aucun

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Aucun connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

10.2 Possibilité de réactions dangereuses

Le produit est stable sous des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions avec les agents réducteurs, les métaux lourds.
Réagit au contact avec agents d'oxydation forts.

10.4 Conditions à éviter

Voir la SECTION 7.2.
Chaleur excessive. Protéger des rayons directs du soleil.
Le contact avec l'humidité.

10.5 Matières incompatibles

Voir le SECTION 10.3.

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas de température élevée:
Oxygène.

Ramsauer GmbH & Co KG

4822 Bad Goisern / H.

Date d'émission 15.03.2013, Révision 31.01.2013

Version 01

Page 6 / 9

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Conc. [%]	Substance
1 - <2,5	Peroxyde de dibenzoyle, CAS: 94-36-0
	LD50, oral, Rat: 7710 mg/kg (HSDB).
	LC50, inhalatoire, Rat: > 24,3 mg/l 4 h.
10 - <25	Diméthacrylate d'éthylène, CAS: 97-90-5
	LD50, oral, Rat: 3300 mg/kg (RTECS).
1 - <10	Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol, CAS: 27813-02-1
	LD50, dermique, Lapin: > 5000 mg/kg (IUCLID).
	LD50, oral, Rat: > 4000 mg/kg (IUCLID).

Lésions oculaires graves/irritation oculaire non déterminé

Corrosion cutanée/irritation cutanée non déterminé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée non déterminé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique non déterminé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée non déterminé

Mutagenèse non déterminé

Toxicité sur la reproduction non déterminé

Cancérogénèse non déterminé

Remarques générales

La classification a été effectuée par calcul d'après la Directive des Préparations. Données toxicologiques de produit complet ne sont pas disponibles. Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients sont destinées aux personnes exerçant des professions médicales, aux experts des domaines sécurité et protection sanitaire au lieu de travail et aux toxicologues. Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients ont été mises à disposition par les producteurs de matières premières.

SECTION 12: Informations écotoxicologiques**12.1 Toxicité**

Conc. [%]	Substance
1 - <2,5	Peroxyde de dibenzoyle, CAS: 94-36-0
	EC50, (48h), Daphnia magna: 2,91 mg/l.
	LC50, (96h), poisson: 2 mg/l.
10 - <25	Diméthacrylate d'éthylène, CAS: 97-90-5
	LC50, (96h), Danio rerio: 15,95 mg/l (OECD 203).
	EC50, (3h), Pseudomonas putida: 570 mg/l (OECD 209).
1 - <10	Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol, CAS: 27813-02-1
	EC10, (16h), Pseudomonas putida: 1140 mg/l (IUCLID).
	LC50, (48h), Leuciscus idus: 493 mg/L (IUCLID).

12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les compartiments de l'environnement non déterminé

Comportement dans les stations d'épuration non déterminé

Biodégradabilité non déterminé

12.3 Potentiel de bioaccumulation

non déterminé

Ramsauer GmbH & Co KG

4822 Bad Goisern / H.

Date d'émission 15.03.2013, Révision 31.01.2013

Version 01

Page 7 / 9

12.4 Mobilité dans le sol

non déterminé

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Non à classer de PBT ou de VPVB sur la base de toutes les informations disponibles.

12.6 Autres effets néfastes

Pas de classification par calcul d'après la Directive des Préparations.

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.

Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients ont été mises à disposition par les producteurs de matières premières.

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Le code de nomenclature du Catalogue Européen des Déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car seules les fins d'utilisation par le consommateur permettent une classification. Au sein de l'UE, le code de nomenclature doit être déterminé en accord avec le responsable de l'élimination des déchets.

Produit

Éliminer comme déchet dangereux.

Traiter dans une installation d'incinération, en tenant compte de la réglementation locale en vigueur.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

080409*

Emballage non nettoyé

Mettre les récipients pleins/partiellement vidés aux déchets spéciaux dans le respect des réglementations administratives

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

150110*

SECTION 14: Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU**

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir SECTION 14.2

14.2 Nom d'expédition des Nations unies**Transport routier vers ADR/RID** MARCHANDISE NON-DANGEREUSE**Transport fluvial (ADN)** MARCHANDISE NON-DANGEREUSE**Transport maritime selon IMDG** NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"**Transport aérien selon IATA** NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir SECTION 14.2

14.4 Groupe d'emballage

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir SECTION 14.2

14.5 Dangers pour l'environnement

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir SECTION 14.2

Ramsauer GmbH & Co KG

4822 Bad Goisern / H.

Date d'émission 15.03.2013, Révision 31.01.2013

Version 01

Page 8 / 9

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux section 6 à 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

non déterminé

SECTION 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

PRESCRIPTIONS DE CEE	1967/548 (1999/45); 1991/689 (2001/118); 1999/13; 2004/42; 648/2004; 1907/2006 (Reach); 1272/2008; 75/324/CEE(2008/47/CE); 453/2010/CE
RÈGLEMENTS DE TRANSPORT	ADR (2013); IMDG-Code (2013, 36. Amdt.); IATA-DGR (2013)
RÈGLEMENTATIONS NATIONALES (FR):	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2012
- Observer les restrictions d'emploi	oui
- VOC (1999/13/CE)	75,0 g/l

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des appréciations de sécurité des matières n'ont pas été réalisées pour les matières produites dans ce mélange.

SECTION 16: Autres données**16.1 Classification (Règlement (CE) No 1272/2008)**

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

ATTENTION

STOT SE 3 - H335 Peut irriter les voies respiratoires.
Skin Sens. 1 - H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Méthode de classification

Classification selon table de conversion annexe VII 1272/2008/CE

16.2 Phrases-R (SECTION 3)R 37: Irritant pour les voies respiratoires.
R 43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R 36: Irritant pour les yeux.
R 3: Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
R 7: Peut provoquer un incendie.**16.3 Mentions de danger (SECTION 3)**H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H241 Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.

Ramsauer GmbH & Co KG

4822 Bad Goisern / H.

Date d'émission 15.03.2013, Révision 31.01.2013

Version 01

Page 9 / 9

16.4 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
 RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
 ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
 CAS = Numéro du Chemical Abstract Service
 CLP = Classification, Labelling and Packaging[Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) no 1272/2008]
 DMEL = Derived Minimum Effect Level
 DNEL = Derived No Effect Level [Dose dérivée sans effet]
 EC50 = Median effective concentration
 ECB = European Chemicals Bureau
 EEC = European Economic Community[Espace économique européen (UE + Islande, Liechtenstein et Norvège)]
 EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances [Inventaire des substances chimiques existant sur le marché communautaire]
 ELINCS = European List of Notified Chemical Substances [Liste européenne des substances chimiques notifiées]
 GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals [Système général harmonisé]
 IATA = International Air Transport Association [Association internationale du transport aérien]
 IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
 IC50 = Inhibition concentration, 50%
 IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods [Code maritime international des marchandises dangereuses]
 IUCLID = International Uniform Chemical Information Database
 LC50 = Lethal concentration, 50% [Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)]
 LD50 = Median lethal dose [Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)]
 MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
 PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance [Persistant, bioaccumulable et toxique]
 PNEC = Predicted No-Effect Concentration [Concentration(s) prédite(s) sans effet]
 REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals [Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques]
 TLV@TWA = Threshold limit value – time-weighted average
 TLV@STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit
 VOC = Volatile Organic Compounds
 vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative [très persistant et très bioaccumulable]
 aucun

Positions modifiées**16.5 Autres données**

Copyright: Chemiebüro®